



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024  
A 18 H 30 SUR CONVOCATION EN DATE DU 05 JUIN 2024**

Séance : 04/2024

Madame, Monsieur Les adjoints et les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 11 Juin 2024 à 18H30, à l'Espace Avenir, sur convocation en date du 5 Juin 2024 dont un exemplaire est affiché en mairie.

Présents : Messieurs Jean-François DUTHOO, Freddy CRANKSHAW, Jean-Michel DESSE, David MARIN et Hugues DEROUBAIX, Mesdames Sidonie BOULET, Anne-Charlotte CHOQUET, Dorothée MOREL, Marie-Cécile LEFEBVRE et Nicole PAGES

Procurations : Monsieur Hadrien COISNE à Madame Anne-Charlotte CHOQUET, Monsieur Joel BECART à Monsieur Jean-Michel DESSE et Madame Marylène MANTEN à Monsieur Jean-François DUTHOO.

Absents :

Secrétaire de Séance : Madame Sidonie BOULET

L'ordre du jour était le suivant :

- 04/2024/01 - \* - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 04/2024/02 - \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 04/2024/03 - \* - Délégation du Maire (factures, contrats)**
- 04/2024/04 - \* - Dénonciation Convention Intercommunale Petite Enfance (RPE/RAM)**
- 04/2024/05 - \* - Tarifs Cantine**
- 04/2024/06 - \* - Tarifs Garderie**
- 04/2024/07- \* - Tarifs Mercredis ALSH**
- 04/2024/08 - \* - Tarifs Centre Aéré avec ou sans soutien scolaire**
- 04/2024/09 - \* - Tarifs encart publicitaire bulletin municipal**
- 04/2024/10- \* - Tarifs Locations des salles**
- 04/2024/11- \* - Tarifs Casse Vaisselle**
- 04/2024/12- \* - Tarifs Cimetière**
- 04/2024/13- \* - Allocation rentrée scolaire 2024**
- 04/2024/14- \* - Allocation Centre Aéré**
- 04/2024/15- \* - TAM- Valeur Forfaitaire place de parking**
- 04/2024/16- \* - Remboursement de frais**
- 04/2024/17- \* - Prêt relais subvention acquisition foncière Ferme SALOMEZ**
- 04/2024/18- \* - Accueil échelonné mercredis ALSH**
- 04/2024/19- \* - Encaissement Concession suite succession**
- 04/2024/20 \* - Questions Diverses**

**04/2024/01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Sidonie BOULET se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

**04/2024/02 \* - Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 Mai 2024.

Après délibération, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire et le Secrétaire de Séance peuvent donc signer celui-ci.

La publication de ce procès-verbal se fera sur le site de la Commune conformément au décret sur la réforme des publicités en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022.

**04/2023/03 \* - Délégation du Maire**

Pour rappel, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23

**Factures payées depuis le dernier CM (22.05.2024)**

<b><u>Objet de la dépense</u></b>	<b><u>Montant en € TTC</u></b>
Signature des contrats de Madame SABRE Marine Avril-Mai 2024	<b>1 859,86 €</b>
Signature contrat Madame MOUTON Christine Avril-Mai 2024	<b>719,60 €</b>
Signature Contrat Monsieur DAGMEY Remplacements	<b>2 430,35 €</b>
Livret Les Lueurs de Lorette Sortie Ecole	<b>300,00 €</b>
Redevance Spéciale Déchets- 2 <sup>ème</sup> Semestre 2023	<b>1 917,90</b>
Attribution de Compensation Mai 2024	<b>4 210,00 €</b>
Subvention Exceptionnelle Amicale Sapeurs-Pompiers de Cuinchy	<b>100,00 €</b>
Dispositif de secours UNASS Zik en Fêtes	<b>377,00 €</b>
Honoraires Maître PAMBO- Recours Tribunal Administratif SALOMEZ	<b>1 440,00 €</b>
Bus scolaire Sortie Notre Dame de Lorette	<b>685,00 €</b>

**04/2024/04- \* - Dénonciation Convention intercommunal Petite enfance (RPE du Bas Pays)**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de RICHEBOURG par délibération en date du 02.04.2024, a décidé de dénoncer la convention d'entente intercommunale Petite Enfance et de ses avenants (de manière anticipée au 31/12/2024 minuit).

Monsieur le Maire a suivi une réunion avec les membres du RPE de Richebourg et du RPE de la CABBALR afin d'engager le transfert des compétences et du personnel et de répondre également aux questions des élus du RPE du Bas Pays :

- Le tarif de 1,20 € par enfant est maintenu pour le temps de la convention avec le RPE de la CABBALR.
- La convention est d'une durée de 5 ans renouvelable et dénonçable à tout moment avec un préavis d'un an obligatoire.
- Il n'y aura pas de cotisation spéciale étant donné que cette compétence est dans le tronc commun donc l'attribution de compensation ne sera pas évaluée à la hausse en cas d'entrée au RPE de la CABBALR.
- A ce jour, 2 communes dont Violaines vont créer un RPE, Neuve-chapelle intègre un autre RPE

*Vu la délibération du 18/03/2005 par laquelle la commune de Vieille-Chapelle a adhéré au service Relais Assistantes Maternelles du Bas Pays et signé la convention d'entente intercommunale Petite Enfance*

*Vu la délibération de la commune de Richebourg, en date du 02.04 2024 dénonçant la convention d'entente intercommunale Petite Enfance et de ses avenants [de manière anticipée au 31/12/2024 minuit]*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane du 12 décembre 2018 décidant la mise en place de services communs et notamment un Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistantes Maternelles), en approuvant la tarification et les termes de la convention-type*

*Vu les termes de la convention-type relative au Relais Petite Enfance annexée à la présente délibération*

Considérant que cette forme de mutualisation permet de répondre aux enjeux suivants :

- **Optimisation des moyens et des ressources**
- Renforcement de l'expertise par la professionnalisation et la sécurisation des procédures
- **Solidarité entre les communes et l'intercommunalité**

Considérant que les missions principales du Relais Petite Enfance sont :

- Coordonner les actions des assistants maternels agréés
- Assurer une mission d'information tant en direction des assistants maternels que des parents sur les modes d'accueil existants sur le territoire
- Animer un lieu où les professionnels, les enfants et les parents employeurs se rencontrent
- Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- Contribuer à la professionnalisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De dénoncer la convention d'Entente Intercommunale Petite Enfance portée la commune de Richebourg à compter du 31 décembre 2024 minuit.
- De régler les sommes dues par la commune de Richebourg au titre de l'année 2024
- De solliciter l'adhésion au service mutualisé Relais Petite Enfance de la CABBALR à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 [pour une durée initiale de 4 ans reconductible par période de 5 années]
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernés, en particulier la convention de mise en place de services communs
- D'inscrire le montant de cette adhésion au budget de la commune
- ~~De mettre à disposition une salle à titre gratuit permettant l'organisation d'animations~~ (actuellement, nous n'avons pas la possibilité de mettre une salle à disposition).

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention/ 11 pour/ 0 contre), accepte la dénonciation de la Convention du RPE du Bas Pays au 31.12.2024 minuit et l'adhésion au RPE de la CABBALR à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

### 0242024/05- \* - Tarifs Cantine :

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de la cantine depuis 2008 :

ANNEE	TARIF ENFANTS	TARIF ADULTES	RECETTES	DIFFERENCE	DEPENSES ALIMENTAIRES	DEPENSES PERSONNEL
2008	2,30 €	3,20 €	10 886,70 €			
2009	2,35 €	3,25 €	13 374,25 €	2 487,55 €		
2010	2,40 €	3,30 €	15 750,40 €	2 376,15 €		
2011	2,45 €	3,40 €	15 214,70 €	- 535,70 €		
2012	2,50 €	3,50 €	13 558,45 €	- 1 656,25 €		
2013	2,55 €	3,60 €	12 499,05 €	- 1 059,40 €	15 317,77 €	
2014	2,65 €	4,00 €	12 525,10 €	26,05 €	16 780,48 €	
2015	2,70 €	4,00 €	15 558,15 €	3 033,05 €	20 276,13 €	26 406,58 €
2016	2,80 €	4,00 €	19 320,15 €	3 762,00 €	18 648,80 €	26 529,45 €
2017	2,90 €	4,00 €	18 420,90 €	- 899,25 €	21 128,63 €	27 094,24 €
2018	3,00 €	4,00 €	21 820,50 €	3 399,60 €	21 638,76 €	28 268,19 €
2019	3,00 €	4,00 €	23 383,00 €	1 562,50 €	21 731,98 €	26 712,03 €
2020	3,15 €	4,00 €	17 161,45 €	- 6 221,55 €	18 715,84 €	33 743,10 €
2021	3,15 €	4,00 €	20 989,15 €	3 827,70 €	24 358,34 €	31 549,55 €
2022	3,30 €	4,00 €	24 432,69 €	3 443,54 €	23 468,93 €	32 448,47 €
2023	3,50 €	4,50 €	23 058,18 €	- 1 374,51 €	21 647,36 €	38 731,31 €

Madame Anne-Charlotte CHOQUET demande si le tarif à 4,50 € pour les repas non réservés et annulés tardivement ont porté ses fruits ?

Monsieur Basile LEGRAND répond que pour certaines familles, le tarif élevé est dissuasif mais pour d'autres non mais le nombre de repas non retenus ou non annulés baisse significativement. Nous avons eu 154 repas facturés à 5,00 € sur l'exercice 2023 sur 8519 repas servis contre 18 repas facturés à 5,00 € sur l'exercice en cours sur 5801 repas servis soit 0,31%.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de passer à 3,60 € le prix des repas enfants et 5,00 € les adultes étant donné l'augmentation des charges de fonctionnement.

### Tarifs :

- Les enfants inscrits dans les temps et présents à la cantine : facturation normale du repas à **3,60 €**
- Les enfants inscrits qui ne viennent pas à la cantine : facturation du repas à **5,00 €** sauf si la famille fournit un certificat médical.
- Les enfants non-inscrits qui viennent manger à la cantine : facturation du repas à **5,00 €**.

### Inscriptions Obligatoires :

- Le Vendredi jusqu'à 17 heures pour les repas du Lundi et Mardi suivants
- Le Mardi jusqu'à 17 heures pour les repas du jeudi et vendredis suivants.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à la majorité (1 abstention/11 pour/0 contre).

---

### 04/2024/06- \* - Tarifs Garderie Municipale

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de la garderie depuis 2008 :

ANNEE	TARIF ENFANTS	RECETTES	DIFFERENCE
2008	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 414,00 €	
2009	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 905,80 €	491,80 €
2010	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 969,60 €	1 063,80 €
2011	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 382,85 €	- 586,75 €
2012	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 158,70 €	- 224,15 €
2013	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 861,00 €	- 297,70 €
2014	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 222,15 €	- 638,85 €
2015	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	4 715,40 €	1 493,25 €
2016	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	6 197,60 €	1 482,20 €
2017	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	5 844,80 €	- 352,80 €
2018	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	7 844,80 €	2 000,00 €
2019	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	7 448,00 €	- 396,80 €
2020	1,70 € le matin et 1,70 € le soir par enfant	4 985,10 €	- 2 462,90 €
2021	1,70 € le matin et 1,70 € le soir par enfant	12 467,05 €	7 481,95 €
2022	1,70 € le matin et 1,70 € le soir par enfant	15 081,09 €	2 614,04 €
2023	1,80 € le matin et 1,80 € le soir par enfant	11 084,02 €	- 3 997,07 €

Madame Dorothee MOREL précise qu'il faut désormais deux personnes à la garderie scolaire, le mercredi et aussi pendant les centres aérés. Monsieur le Maire précise que la garderie pendant les centres aérés est gratuite et réservée aux parents travaillants.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif 2024 de la garderie mais de mettre en place un tarif pour la garderie du centre aéré dès l'automne 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### 04/2024/07- \* - Tarifs Mercredis ALSH

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs des mercredis car ils ont été modifiés l'année dernière à quelques exceptions près au niveau des arrondis de tarifs :

TARIFS ALSH MERCREDIS POUR LES EXTERIEURS		
	TARIF DEMI JOURNEE	TARIF JOURNEE
<b>QF CAF &lt;800</b>		
1 ENFANT	5,10 €	10,20 €
2 ENFANTS	10,20 €	20,40 €
3 ENFANTS ET +	15,30 €	30,60 €
<b>800&lt; QF CAF &lt;1000</b>		
1 ENFANT	6,30 €	12,60 €
2 ENFANTS	12,60 €	25,20 €
3 ENFANTS ET +	18,90 €	37,80 €
<b>QF CAF &gt;1000</b>		
1 ENFANT	7,50 €	15,00 €
2 ENFANTS	15,00 €	30,00 €
3 ENFANTS ET +	22,50 €	45,00 €

TARIFS ALSH MERCREDIS POUR VIEILLE CHAPELLE		
	TARIF DEMI JOURNEE	TARIF JOURNEE
<b>QF CAF &lt;800</b>		
1 ENFANT	4,50 €	9,00 €
2 ENFANTS	8,10 €	16,20 €
3 ENFANTS ET +	12,00 €	24,00 €
<b>800&lt; QF CAF &lt;1000</b>		
1 ENFANT	5,00 €	10,00 €
2 ENFANTS	9,00 €	18,00 €
3 ENFANTS ET +	12,75 €	25,50 €
<b>QF CAF &gt;1000</b>		
1 ENFANT	5,50 €	11,00 €
2 ENFANTS	9,90 €	19,80 €
3 ENFANTS ET +	15,00 €	30,00 €

Les nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre 2024.  
Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### 05/2024/08- \* - Tarifs Centre Aéré avec ou soutien scolaire

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs car ils ont été modifiés l'année dernière :

Centre aéré sans soutien scolaire :

Centre aéré sans soutien scolaire :

Quotient Familial	La semaine de 5 jours	Quotient Familial	La semaine de 5 jours
<b>QF CAF SUPERIEUR A 1000 €</b>	1 enfant = 55 € 2 enfants = 99 € soit 49,50 € par enfant 3 enfants et + = 140,25 € soit 46,75 € par enfant  Extérieurs: 75 €/semaine de 5 jours par enfant	<b>QF CAF SUPERIEUR A 1000 €</b>	1 enfant = 27,50 € 2 enfants = 49,50 € soit 24,75 € par enfant 3 enfants et + = 70,50€ soit 23,50 € par enfant
<b>800&lt;QF CAF &lt; 1000 €</b>	1 enfant = 50 € 2 enfants = 90 € soit 45 € par enfant 3 enfants et + = 127,50 € soit 42,50 € par enfant  Extérieurs: 63 €/semaine de 5 jours par enfant	<b>800&lt;QF CAF &lt; 1000 €</b>	1 enfant = 25 € 2 enfants = 45 € soit 22,50 € par enfant 3 enfants et + = 63,75 € soit 21,25 € par enfant
<b>QF CAF &lt; 800 €</b>	1 enfant = 45 € 2 enfants = 81 € soit 40,50 € par enfant 3 enfants et + = 114,75 € soit 38,25 € par enfant  Extérieurs: 51 €/semaine de 5 jours par enfant	<b>QF CAF &lt; 800 €</b>	1 enfant = 22,50 € 2 enfants = 40,50 € soit 20,25 € par enfant 3 enfants et + = 58,50€ soit 19,5 € par enfant

Les nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée dès le centre aéré d'octobre 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### 05/2024/09- \* - Tarifs Encarts Publicitaires- Bulletin municipal

Monsieur le Maire fait lecture des comptes depuis 2008 :

NB ANNONCEURS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 PAGE 100 €	3	4	3	2	0	0	0	1	0	3	1	2	1	1	3	3
1/2 PAGE 70 € 00	2	2	3	4	8	4	5	5	4	3	3	5	3	1	3	6
1/4 PAGE 50 € 00	5	2	4	5	5	4	3	6	5	6	5	7	5	1	3	2
1/8 PAGE 40 € 00	4	4	4	4	5	2	5	3	3	2	2	3	2	1	2	5
TOTAL EN €	#####	800,00 €	870,00 €	890,00 €	1 010,00 €	560,00 €	700,00 €	870,00 €	650,00 €	890,00 €	640,00 €	1 020,00 €	640,00 €	260,00 €	740,00 €	1 020,00 €
DIFFERENCE		- 50,00 €	70,00 €	20,00 €	120,00 €	-450,00 €	140,00 €	170,00 €	-220,00 €	240,00 €	-250,00 €	380,00 €	- 380,00 €	-380,00 €	480,00 €	280,00 €

Et propose de reconduire les tarifs suivants pour 2024-2025 :

- 1 page = 100 €
- 1/2 page = 70 €
- 1/4 page = 50 €
- 1/8 page = 40 €.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès décembre 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### **04/2024/10 - \* - Tarifs Locations de salles :**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont augmenté au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 afin de pallier aux différentes augmentations et que pour cette année, il faudra prévoir une légère augmentation des prix.

Les nouveaux tarifs de location de salles applicables sont :

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent que la réservation des salles soit plus simple surtout concernant les chèques de caution demandés.

Voici le montant proposé de la caution globale (1chèque) qui regroupe plusieurs cautions qu'il faudra s'acquitter en cas de non-respect du contrat :

<b>ESPACE AVENIR</b>	<b>Extérieur à Vieille-Chappelle</b>		<b>Habitant et Agent de Vieille-Chappelle</b>	
	<b>Sans Chauffage</b>	<b>Avec Chauffage</b>	<b>Sans Chauffage</b>	<b>Avec Chauffage</b>
<b>Repas Froid</b>	<b>400,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
<i>Acompte à la réservation</i>	<i>200,00 €</i>	<i>250,00 €</i>	<i>150,00 €</i>	<i>200,00 €</i>
<b>Repas Chaud</b>	<b>530,00 €</b>	<b>650,00 €</b>	<b>380,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<i>Acompte à la réservation</i>	<i>265,00 €</i>	<i>325,00 €</i>	<i>190,00 €</i>	<i>250,00 €</i>

  

<b>FOYER</b>	<b>Extérieur à Vieille-Chappelle</b>		<b>Habitant et Agent de Vieille-Chappelle</b>	
	<b>Sans Chauffage</b>	<b>Avec Chauffage</b>	<b>Sans Chauffage</b>	<b>Avec Chauffage</b>
<b>Repas Froid</b>	<b>350,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>240,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<i>Acompte à la réservation</i>	<i>175,00 €</i>	<i>200,00 €</i>	<i>120,00 €</i>	<i>150,00 €</i>
<b>Repas Chaud</b>	<b>450,00 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>320,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
<i>Acompte à la réservation</i>	<i>225,00 €</i>	<i>275,00 €</i>	<i>160,00 €</i>	<i>200,00 €</i>

<b>Caution GLOBALE :</b>	600,00 €
Dont caution Nettoyage :	80,00 €
Dont caution Tri Sélectif (si le tri sélectif n'a pas été réalisé correctement)	80,00 €
Dont caution pour le relavage de la vaisselle	60,00 €
Assurance "Evénement Familial" obligatoire de la part du locataire	
Tarif Chauffage obligatoire du 1er Novembre au 31 Mars	

La Mairie continue de louer son matériel et prestations suivantes :

<b>Châpiteau</b>	<b>Habitant de Vieille-Chappelle</b>
Tarif	250,00 €
Caution	500,00 €
Châpiteau monté et démonté par des agents communaux (1/2 journée nécessaire) avec 4 personnes supplémentaires à la charge du locataire	

<b>Location Matériel et autres</b>	
Prêt du Matériel [ tables, chaises ] ( au profit du CCAS)	40,00 €
Désistement tardif (Espace Avenir ou Foyer)- Frais Administratifs	50,00 €
Location tables rondes Habitants +Agents V-C (par table)	5,00 €
Location tables rondes Extérieurs V-C (par table)	10,00 €
supplément ajout Chauffage ou vaisselle La vieille après 16h30	50,00 €
Démontage/Remontage de l'estrade Espace Avenir	100,00 €
Grille d'exposition (caution de 200 € sera demandée)-prix par grille	5,00 €

Monsieur le Maire propose également que toutes les pièces obligatoires à la location soient retournées en Mairie deux mois avant la date de la location et propose aux membres du conseil que s'il manque une pièce au dossier, le tarif appliqué soit celui des personnes extérieures aux habitants de VIEILLE-CHAPELLE, et ceci afin de responsabiliser chacun.

De même, il sera donné une liste du matériel le jour de la réservation de la salle, afin que le locataire puisse noter ses besoins le jour la location. La vaisselle sera donnée en fonction du nombre demandé et recompté le lundi matin. Le contrat stipulera également les plages horaires pour la prise de possession du matériel le vendredi.

Monsieur le Maire signale qu'au dernier mandat il avait été décidé que le foyer ou l'espace avenir soit mis à disposition une fois par an aux personnels gratuitement et une fois durant le mandat aux membres du conseil municipal

Les nouveaux tarifs seront applicables pour tous les nouveaux contrats après la réunion de Conseil, les contrats signés avant la réunion de conseil conservent le même tarif que la délibération N°08 de la séance du 29.06.2023.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> Juillet 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'en cas d'utilisation du Foyer Communal après la cérémonie de mariage demandé par les futurs époux pour cause de « grande famille », étant donné que la salle d'honneur est trop petite, la somme de 150 € sera demandée en dédommagement de l'impossibilité de louer la salle après la cérémonie officielle.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### **04/2024/11- \* - Tarifs Casse Vaisselle**

Monsieur le Maire propose la réévaluation suivante :

<b>VAISSELLE ESPACE AVENIR</b>			
<b>Eléments</b>	<b>TARIF UNITAIRE 2022</b>	<b>TARIF UNITAIRE 2023</b>	<b>TARIF UNITAIRE 2024</b>
Assiettes plates	2,60 €	3,12 €	3,60 €
Assiettes à dessert	2,00 €	2,40 €	3,60 €
Assiettes creuses	2,60 €	3,12 €	3,60 €
Fourchettes	0,50 €	0,60 €	1,08 €
Couteaux de table	0,80 €	0,96 €	1,58 €
Petites cuillères	0,30 €	0,36 €	0,46 €
Cuillères	0,50 €	0,60 €	0,60 €
Louches de table	3,70 €	4,44 €	4,08 €
Pelles carrées	10,00 €	12,00 €	7,80 €
Fourchette 2 dents	9,00 €	10,80 €	43,08 €
Pelles à tarte	4,70 €	5,64 €	7,80 €
Couteau du chef	14,00 €	16,80 €	21,26 €
Cuillère à glace	6,00 €	7,20 €	8,40 €
Bols	1,40 €	1,68 €	1,40 €
Verres à bières	0,60 €	0,72 €	- €
Verres ballon 12cl	1,20 €	1,44 €	3,24 €
Verres ballons 25 cl	1,50 €	1,80 €	1,14 €
Verres droits	1,50 €	1,80 €	1,30 €
Coupes à champagne 13cl	1,50 €	1,80 €	1,95 €
Tasses à café	1,50 €	1,80 €	2,60 €
Corbeille à pain inox	4,00 €	4,80 €	6,50 €
Soupière inox	11,00 €	13,20 €	16,08 €
Passoire inox	12,00 €	14,40 €	26,40 €
Plats ovales inox 28x20	5,60 €	6,72 €	6,72 €
Plats ovales inox 38x25	6,70 €	8,04 €	9,78 €
Plats blancs diamètre 33	5,00 €	6,00 €	8,04 €
Coupelles blanches	2,00 €	2,40 €	2,68 €
Limonadiers	3,70 €	4,44 €	6,66 €
Pot à verser 1 L	15,00 €	18,00 €	23,60 €
Pot à verser 1 L 5	22,50 €	27,00 €	29,60 €
Pot à verser 2 L	30,00 €	36,00 €	38,60 €
Ménagères	4,50 €	5,40 €	10,08 €
Décapsuleur	0,65 €	0,78 €	1,90 €
Gastronomes + couvercles	35,00 €	42,00 €	43,20 €
Casseroles	70,00 €	84,00 €	
Essoreuse à salade	6,40 €	7,68 €	
Percolateur	200,00 €	240,00 €	276,00 €
Tables 183x76	100,00 €	140,00 €	181,07 €
Chaises	45,00 €	54,00 €	57,60 €
Plaque induction	144,00 €	172,80 €	304,80 €
Charriot Chaises pliables	380,00 €	456,00 €	456,00 €
Chariot Assiettes	348,00 €	348,00 €	348,00 €
Housse de protection Charriot	38,40 €	38,40 €	38,40 €
Cassier Lave Vaiselle	22,00 €	26,40 €	27,60 €
Arrière de bar	900,00 €	900,00 €	900,00 €

## Vaiselle Foyer Communal

VAISSELLE	TARIF UNITAIRE 2022	TARIF UNITAIRE 2023	TARIF UNITAIRE 2024
Assiettes à dessert	2,00 €	2,40 €	3,60 €
Assiettes creuses	2,60 €	3,12 €	3,60 €
Assiettes plates	2,60 €	3,12 €	3,60 €
Bols	1,00 €	1,20 €	1,40 €
Bols avec anses	2,00 €	2,40 €	2,60 €
Cendriers	1,00 €	1,20 €	1,70 €
Chopes	1,00 €	1,20 €	1,36 €
Corbeilles à pain	5,00 €	6,00 €	6,50 €
Coupes à champagne	1,50 €	1,80 €	1,95 €
Coupes sorbet	1,70 €	2,04 €	2,40 €
Coupelles en verre	2,00 €	2,40 €	2,68 €
Couteaux d'office	3,00 €	3,60 €	3,48 €
Couteaux de table	0,80 €	0,96 €	1,58 €
Couteaux éplucheurs	3,00 €	3,60 €	2,20 €
Couteaux grands	17,20 €	20,64 €	21,26 €
Cuillères à soupe	0,50 €	0,60 €	0,60 €
Décapsuleur	0,65 €	0,78 €	1,90 €
Fourchette	0,50 €	0,60 €	1,08 €
Légumières inox	9,00 €	10,80 €	11,20 €
Louches de table	3,70 €	4,44 €	4,08 €
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	9,00 €	10,80 €	10,08 €
Pelles à tarte	4,70 €	5,64 €	7,80 €
Petites cuillères	0,30 €	0,36 €	0,46 €
Petits verres à vin	0,70 €	0,84 €	1,46 €
Plateaux grands	13,00 €	15,60 €	18,60 €
Plateaux moyens	12,00 €	14,40 €	17,40 €
Plateaux ronds	12,00 €	14,40 €	17,40 €
Plats à tartes	11,00 €	13,20 €	16,20 €
Plats ovales 28 X 25	5,60 €	6,72 €	9,58 €
Plats ovales à poisson	8,15 €	9,78 €	10,56 €
Plats ovales moyens	6,70 €	8,04 €	10,08 €
Sauciers inox	8,00 €	9,60 €	6,40 €
Soupières inox	12,00 €	14,40 €	16,08 €
Tasses à café	1,00 €	1,20 €	2,60 €
Soucoupes	0,80 €	0,96 €	1,48 €
Tire-bouchon	5,00 €	6,00 €	6,48 €
Vases à fleurs	6,00 €	7,20 €	8,64 €
Verres à liqueur	0,80 €	0,96 €	1,06 €
Verres ballon de 14 Cl	2,50 €	3,00 €	3,24 €
Verres ballon de 25 Cl	1,00 €	1,20 €	1,14 €
Verres droits	1,00 €	1,20 €	1,30 €
<b>MATERIELS</b>		0,00 €	
Armoire	965,00 €	1 158,00 €	1 400,00 €
Armoire chauffante	1 650,00 €	1 980,00 €	2 500,00 €
Armoire de rangement	415,00 €	498,00 €	720,00 €
Armoire réfrigérée	2 361,00 €	2 833,20 €	2 865,60 €
Brûleurs + gazinière	2 950,00 €	3 540,00 €	4 248,00 €
Cafetière	29,00 €	34,80 €	45,60 €
verseuse	15,00 €	18,00 €	22,20 €
Casier lave-vaisselle	22,00 €	26,40 €	27,60 €
Casserole Diamètre 16 Alu	17,00 €	20,40 €	23,76 €
Casserole Diamètre 20 Alu	24,00 €	28,80 €	22,68 €
Casserole Diamètre 24 Alu	28,00 €	33,60 €	27,00 €
Chaise grise	24,00 €	28,80 €	39,00 €
Chaise rouge	5,50 €	6,60 €	7,10 €
Chariot de service	287,00 €	344,40 €	420,00 €



Cintre	1,00 €	1,20 €	2,22 €
Corbeille dans les WC	9,70 €	11,64 €	20,34 €
Coupe légumes	975,00 €	1 170,00 €	1 212,00 €
Couteau à pain	4,50 €	5,40 €	5,88 €
Couteau boucher 30 cm	20,00 €	24,00 €	17,28 €
Couteau cuisine 26 cm	23,20 €	27,84 €	13,44 €
Couteau de cuisine 20 cm	20,00 €	24,00 €	14,16 €
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5,20 €	6,24 €	10,68 €
Cuiller à pot alu diamètre 14	8,40 €	10,08 €	15,12 €
Cuiller à pot alu diamètre 20	15,00 €	18,00 €	18,72 €
Distributeur de papier et savon	43,50 €	52,20 €	64,00 €
Distributeur de savon	57,00 €	68,40 €	76,80 €
Distributeur papier WC	11,60 €	13,92 €	15,00 €
Douchette	428,00 €	513,60 €	696,00 €
Ecumoire alu diamètre 12,5	6,00 €	7,20 €	8,28 €
Ecumoire alu diamètre 14	9,00 €	10,80 €	11,76 €
Ecumoire alu diamètre 20	11,00 €	13,20 €	14,88 €
Essoreuse à salade	6,40 €	7,68 €	11,00 €
Extincteur	64,00 €	76,80 €	80,00 €
Faitout avec couvercle alu dia. 28	50,00 €	60,00 €	64,80 €
Faitout avec couvercle alu dia. 32	70,00 €	84,00 €	64,80 €
Faitout avec couvercle alu dia. 40	120,00 €	144,00 €	154,20 €
Faitout Inox	84,10 €	100,92 €	129,60 €
Fouet	6,00 €	7,20 €	8,60 €
Fourchette à viande	29,51 €	35,41 €	43,08 €
Friteuse	1 526,00 €	1 831,20 €	2 460,00 €
Godets lave-vaisselle	4,00 €	4,80 €	6,90 €
Grande louche	16,00 €	19,20 €	23,04 €
Grappin longueur 50 cm	10,00 €	12,00 €	16,80 €
Lave-vaisselle	4 500,00 €	5 400,00 €	7 200,00 €
Louche (grande)	16,00 €	19,20 €	23,04 €
Marmite à café	208,10 €	249,72 €	540,00 €
Marmite Alu avec couvercle dia. 36	92,70 €	111,24 €	153,00 €
Marmite Alu avec couvercle dia. 40	115,00 €	138,00 €	134,40 €
Marmite Alu avec couv. Pota. Dia. 50	217,70 €	261,24 €	290,45 €
Micro-onde	51,95 €	62,34 €	110,00 €
Mixer	545,00 €	654,00 €	800,00 €
Ouvre boîte	4,80 €	5,76 €	8,80 €
Passoire à gras à anse alu dia. 36	34,00 €	40,80 €	62,00 €
Passoire chinois diamètre 22	24,50 €	29,40 €	23,52 €
Petit congélateur	400,20 €	480,24 €	540,00 €
Pichets en inox	13,00 €	15,60 €	19,90 €
Pichets en Pyrex	4,50 €	5,40 €	7,18 €
Planche à découper à rigole	38,80 €	46,56 €	33,60 €
Plaque à rôtir	73,80 €	88,56 €	91,20 €
Plat à rôtir	33,60 €	40,32 €	42,35 €
Plat en pyrex	9,60 €	11,52 €	15,50 €
Poêle alu	27,60 €	33,12 €	28,40 €
Poêle alu diamètre 40	45,60 €	54,72 €	50,40 €
Poêle alu diamètre 45	74,00 €	88,80 €	89,80 €
Poêle tôle noir	52,20 €	62,64 €	50,40 €
Porte brosse avec brosse	4,90 €	5,88 €	5,88 €
Portemanteau à roulettes	144,80 €	173,76 €	206,00 €
Poubelle à pédale	110,40 €	140,00 €	191,00 €
Ramequins	1,00 €	1,20 €	1,38 €
Sauteuse alu diamètre 28	31,40 €	38,00 €	45,60 €
Sauteuse alu diamètre 32	45,60 €	55,00 €	50,16 €
Spatule	7,00 €	8,40 €	9,36 €
Table	189,00 €	226,80 €	217,28 €
Téléphone	121,00 €	145,00 €	154,00 €
Support sac poubelle	112,00 €	112,00 €	134,40 €

#### **04/2024/12- \* - Tarifs Concessions Cimetière Communal**

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup> : 250 €
- Concession cinquantenaire de 2 m<sup>2</sup> : 400 €
- Concession au columbarium cinquantenaire : 750 €
- Concession Caverne trentenaire 1m<sup>2</sup> : 125 €
- Concession Caverne cinquantenaire 1m<sup>2</sup> : 200 €

Les droits de timbres et d'enregistrement seront demandés par application de la loi de finances 2020.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **04/2024/13- \* -Allocation rentrée scolaire 2024 :**

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses depuis 2008 concernant l'allocation rentrée scolaire :

<b>ANNEE</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>DIFFERENCE</b>
2008	69	1 380,00 €	
2009	65	1 300,00 €	- 80,00 €
2010	63	1 260,00 €	- 40,00 €
2011	49	980,00 €	- 280,00 €
2012	68	1 360,00 €	380,00 €
2013	62	1 240,00 €	- 120,00 €
2014	69	1 380,00 €	140,00 €
2015	61	1 220,00 €	- 160,00 €
2016	57	1 140,00 €	- 80,00 €
2017	62	1 240,00 €	100,00 €
2018	64	1 280,00 €	40,00 €
2019	60	1 200,00 €	- 80,00 €
2020	58	1 120,00 €	- 80,00 €
2021	66	1 320,00 €	200,00 €
2022	56	1 120,00 €	- 200,00 €
2023	44	880,00 €	- 240,00 €

L'allocation rentrée scolaire 2024 s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire à partir du collège, lycées et facultés sur présentation d'un justificatif.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2024 de maintenir le montant de 20 euros.

Les parents devront fournir obligatoirement une attestation d'inscription à un établissement scolaire et un RIB au nom de l'enfant (sauf enfant mineur n'ayant pas de RIB à leur nom)

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **04/2024/14- \* - Allocation Centre Aéré :**

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses depuis 2008 concernant l'allocation Centre Aéré :

ANNEE	Nombre de bénéficiaires	Dépenses	DIFFERENCE
2011	4	129,50 €	
2012	6	203,50 €	74,00 €
2013	2	55,50 €	- 148,00 €
2014	3	92,50 €	37,00 €
2015	3	74,00 €	- 18,50 €
2016	4	80,00 €	6,00 €
2017	1	20,00 €	- 60,00 €
2018	2	40,00 €	20,00 €
2019	0	- €	- €
2020	0	- €	- €
2021	0	- €	- €
2022	0	- €	- €
2023	1	40,00 €	- €

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 20 € 00 par enfant. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période, et cela pour une participation d'au moins 2 semaines dans l'année

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### **02/2024/15- \* - Taxe d'Aménagement- Valeur Forfaitaire place de Parking :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Basile LEGRAND :

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction, agrandissement, aménagement et installation. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire, d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Le montant de la taxe est calculé en fonction de la valeur forfaitaire selon la formule suivante : (surface taxable x valeur forfaitaire x taux communal ou intercommunal) + (surface taxable x valeur forfaitaire x taux départemental). La valeur forfaitaire est révisée, au 1er janvier, de chaque année par arrêté ministériel. Elle passe donc pour l'année 2024 de 886 € par m<sup>2</sup> (valeur 2023) à 914 € par m<sup>2</sup>.

La loi de finance pour 2023 promulguée le 31 décembre dernier prévoit plusieurs modifications concernant la taxe d'aménagement encadrée désormais par le code général des impôts (CGI).

Les communes, les EPCI ou le département peuvent par délibération voter des exonérations partielle ou totale de la taxe d'aménagement, pour leur part respective quater E du code général des impôts. Un 8° alinéa complète cette liste en y rajoutant les constructions et aménagement réalisés sur des terrains réhabilités suite à une cessation d'activité définitive d'installation classée.

La valeur forfaitaire des aires de stationnement non comprises dans la surface taxable, c'est-à-dire des places de stationnement extérieures, prévue au 6° de l'article 1635 quater J est augmentée et passe de 2000 euros à 2500 euros pour l'année 2023.

A compter du 1er janvier 2024, le montant passera à 3000 euros.

A partir du 1er janvier 2025 il sera actualisé, sur la base du montant de 3000 euros, en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) tous les 1<sup>ers</sup> janvier de chaque année.

De plus, cette valeur forfaitaire peut être augmentée par délibération des communes ou EPCI compétents en PLU ou POS jusqu'à 6000 euros à compter du 1er janvier 2023, le seuil était fixé auparavant à 5000 euros (article 1635 quater K du CGI).

A partir du 1er janvier 2024, ce montant de 6000 euros sera actualisé en fonction du dernier indice du coût de la construction (INSEE) tous les 1<sup>ers</sup> janvier de chaque année.

Pour rappel : Il est à noter que les délibérations concernant la TA doivent être prises dans les conditions du VI de l'article 1639 A bis du CGI, à savoir avant le 1er juillet pour être applicables à compter de l'année suivante et notifiées aux services fiscaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles ont été adoptées

Il est à rappeler que l'article 17 de la loi de finances rectificative 2022, a également modifié à la hausse le montant de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement pour les piscines dont l'autorisation d'urbanisme est délivrée à compter du 1er janvier 2023. Elle passe de 200 euros à 250 euros par m<sup>2</sup> de surface du bassin et sera revalorisé, à partir du 1er janvier 2024, le 1er janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour ne pas délibérer sur un montant de la Valeur Forfaitaire des aires de stationnement.

---

#### **04/2024/16 : Remboursement de frais**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le Foyer Communal s'est doté de la Fibre Optique avec Orange.

Cette fibre va permettre une bonne connexion pour la vidéosurveillance mais aussi pour le pointage de la cantine avec le logiciel MY PERISCHOOL.

La box Internet a été mise dans la bibliothèque afin d'être la plus proche possible de la caméra de vidéosurveillance mais que la cantine n'a plus accès à une connexion correcte.

Monsieur le Maire a donc acheter un « point accès wifi » pour un montant de 62,53 € TTC et demande au conseil de bien vouloir le rembourser de cette dépense communale.

---

#### **04/2024/17 : Prêt relais Acquisition Ferme Salomez :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la SCI du GRAND CHEMIN a lancé une procédure en vue d'une annulation de l'acquisition de la propriété de M. SALOMEZ auprès du Tribunal Administratif.

Maître PAMBO, Avocat à Béthune a été consulté et sollicité afin de défendre les intérêts de la Commune.

Les demandes de subventions ont été faites auprès de la CABBALR et du Département du Pas-de-Calais à hauteur de 55% du montant HT d'acquisition de la Ferme SALOMEZ mais elles ne seront versées qu'à l'issue de la procédure.

Maître PAMBO recommande de payer les 45.000 € ou de les consigner afin de montrer la volonté du Conseil Municipal de continuer le projet malgré la procédure.

Monsieur Jean-François DUTHOO demande la date limite des 45.000 € ?

Monsieur le Maire répond que le prix de vente doit être payé dans les 4 mois suite à la vente par adjudication.

Madame Sidonie BOULET demande si Maître PAMBO voit une issue favorable pour la commune ?

Monsieur le Maire répond que la SCI met en doute les motifs de préemption du bien actés par délibérations en date du 11 septembre 2023 et du 7 Mars 2024. La Mairie a fourni tous les justificatifs à Maître PAMBO pour répondre à ces allégations (coupures de presses, discours de la nouvelle année, comptes rendus de Conseil Municipal et du CCAS montrant que le projet est murement réfléchi depuis quelques années...).

---

#### **04/2024/18 : Encaissement Concession suite succession :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître GIVEL, Notaire à FLEURBAIX, concernant le décès de Monsieur GLACON le 16.03.2024 à Lille et le règlement des frais de concessions.

Un chèque de 400,00 € a été joint au courrier.

Monsieur le Maire propose l'encaissement de cette somme en règlement des frais de concession cinquantenaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **04/2024/19 : Encaissement Remboursement Orange :**

Monsieur le Maire rappelle que le Foyer Communal bénéficie depuis quelques mois de la Fibre Optique en remplacement de l'ADSL.

Lors du passage à la Fibre, la Commune a payé la somme de 36,72 € de trop concernant l'abonnement ADSL alors que nous étions passé en Fibre.

Orange a donc remboursé la somme de 36,72 € par virement et il faut délibérer sur le remboursement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour accepter le remboursement d'ORANGE.

---

#### **04/2024/20- \* Questions diverses :**

##### **A- Contrôle CAF le 28/05/2024 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Caisse d'Allocations Familiales à procéder à un contrôle sur l'exercice 2022.

Madame Virginie SOUILLART prend la parole et explique que pour 2024, la CAF préconise un accueil échelonné jusqu'à 10 heures au lieu de 10h30 afin d'avoir un temps plus large pour les activités du matin et pour le calcul des présences, lors du dernier contrôle en 2019, la CAF préconisé un calcul de présence à la minute, pour 2024, il faut prendre la plage horaire entière. Il sera également payer à la Mairie la somme de 107,62 € en régularisation des aides versées pour cet exercice.

Il faudra donc modifier les documents en rapport à cette recommandation de la CAF qui est confirmé par la DDJES (Direction Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

---

##### **B- Elections législatives des 30/06 et 07/07 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle les règles de bonne séance de la tenue d'un bureau de vote durant les élections et que chaque candidat peut désigner un délégué afin de vérifier la bonne exécution des règles de tenue du bureau (affichage, sens du vote...) ou un assesseur qui participera au dépouillement.

Monsieur LEGRAND rappellera les consignes comme à chaque élection par mail à tous les conseillers quelques jours avant les élections et avec un mémo sur la table des opérations de vote le jour-même.

Monsieur LEGRAND sera présent afin d'aider les conseillers sur place et pour remplir les documents adéquats après le dépouillement.

Le tableau des présences est décidé :

30-juin

	<b>Président</b>	<b>1er as</b>	<b>2ème as</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>8H - 9H</b>	JMD	Nicole	David	Sidonie
<b>9h</b>	JMD	Nicole	David	Sidonie
<b>10h</b>	Doro	Hugues	Marylène	JMD
<b>11h</b>	Freddy	Hugues	Marylène	Basile
<b>12h</b>	Freddy	Marie-Cécile	Joel	Basile
<b>13h</b>	JMD	Marie-Cécile	Joel	Basile

<b>14h</b>	Doro	JMD	Joel	Stéphane
<b>15h</b>	Doro	Nicole	Basile	Stéphane
<b>16H</b>	Freddy	Nicole	David	Basile
<b>17H</b>	JMD	Nicole	David	Doro

07-juil

	<b>Président</b>	<b>1er as</b>	<b>2ème as</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>8H - 9H</b>	JMD	Anne-Charlotte	Doro	Joel
<b>9h</b>	JMD	Anne-Charlotte	Stéphane	Joel
<b>10h</b>	Doro	Hugues	Marylène	JMD
<b>11h</b>	Freddy	Hugues	Marylène	Basile
<b>12h</b>	Freddy	Marie-Cécile	Charlotte	Basile
<b>13h</b>	JMD	Marie-Cécile	Charlotte	Basile
<b>14h</b>	Doro	JMD	Charlotte	Sidonie
<b>15h</b>	Doro	Nicole	David	Sidonie
<b>16H</b>	Freddy	Nicole	David	Basile
<b>17H</b>	JMD	Anne-Charlotte	Doro	Nicole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20.